

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux juillet à vingt heures,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 13 juillet 2019

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Marie-Laure FELIX, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU, Mme Annie JAUNAS, Mme Françoise BOINOT, M. Antoine RAMBEAU, Mme Janie ROLAND-TUFFET et M. Antoine RUBIO.

Absents excusés : M. Joël BRILLAUD, M. Olivier MURZEAU et Jenny HURTAUD ;

Secrétaire de séance : M. Gérard ALAIRE,

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du concept «participation citoyenne» par l'adjutant-chef ROUSSEAU Jean-Michel de la brigade de gendarmerie de Surgères.
- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Rentrée Scolaire 2019-2020 :
 - ✓ Effectif prévisionnel.
 - ✓ Renouvellement du contrat CONVIVIO, prestataire pour le portage des repas - Autorisation de signer la convention.
 - ✓ Vote des tarifs des repas de cantine.
 - ✓ Vote des horaires et des tarifs de la garderie.
 - ✓ Modification du règlement intérieur de la garderie.
- Délibération sur la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de communes d'Aunis Sud en vue du renouvellement général des conseils municipaux 2020.
- Modification des tarifs de location de la salle des fêtes.
- Présentation de l'aménagement du centre bourg proposé par le CAUE.
- Point travaux assainissement et voirie.
- Divers.

Début de la séance : 20 heures

La séance débute par la présentation par l'adjutant-chef ROUSSEAU Jean-Michel du concept « la participation citoyenne », il s'agit d'un contrat entre la préfecture, la mairie et la gendarmerie afin de désigner un ou plusieurs référents dans la commune qui auront en charge de signaler tous problèmes liés à la sécurité des biens et des personnes. De plus amples renseignements vous seront communiqués lors d'une prochaine réunion publique en octobre 2019.

Le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour une demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain.

Au cours de la séance le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juin 2019.

- Rentrée Scolaire 2019-2020 :

L'effectif prévu est de 54 enfants : 17 PS, 14 MS et 23 GS. Aucun changement au niveau du personnel et des enseignants.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat avec CONVIVIO PRO, le prix du repas passe de 2,51 € TTC à 2,53 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de fixer, pour la rentrée scolaire 2019 :

- ✓ le repas de cantine enfants à 2,60 €
- ✓ le repas de cantine adultes à 3,15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, à la rentrée scolaire 2019 :

- ✓ Les jours et horaires de la garderie sont inchangés :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.
- ✓ les prix :
0,50 € par 1/4h pour un enfant, 0,75 € pour deux enfants, 1 € pour trois enfants et 10 € par 1/4h et par enfant au-delà de 18h30 (le 1/4h commencé est dû). Exclusion, au bout de 3 retards.

Il accepte les modifications du règlement intérieur.

Le conseil municipal approuve la répartition des sièges au conseil communautaire de la communauté de communes Aunis Sud portant le nombre de conseillers communautaires à 50 au lieu de 40 actuellement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, les prix de location :

- la salle polyvalente

	1 jour semaine excepté vendredi, weekend et jours fériés		WEEK END ET JOURS FERIES	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
Habitants de la commune	70 €	100 €	150 €	200 €
Extérieurs	140 €	200 €	300 €	400 €
Associations locales et associations à but non lucratif Avec autorisation du maire.	gratuit			
Associations extérieures avec autorisation du maire.	gratuit		gratuit	50 €
CAUTION : 600 € (associations comprises)				

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet d'aménagement du centre bourg proposé par le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement). Le conseil municipal souhaite créer une commission « environnement » élargie, elle sera composée de membres du conseil et de personnes intéressées par le projet pour 2020.

- Point sur les travaux d'assainissement collectif : la station d'épuration est fonctionnelle à partir de ce jour. Les travaux sont terminés sur Blameré et la 1^{ère} tranche également terminée sur Puyravault. Il est impératif d'attendre l'ordre de la RESE pour se brancher.

- Point sur l'enfouissement des réseaux : En cours, les travaux doivent en principe finir mi-septembre.

- Point sur les travaux de voirie : le chemin de Surgères, la réfection est prévue cet été et le chemin du vieux rail, la réfection complète, avant fin 2019. Les travaux de la voirie communale sur Blameré sont prévus en octobre 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner déposée par M. Marc RICHARD, pour le bien cadastré C958, d'une superficie totale de 744 m² et situé rue du Charron, à l'intérieur du périmètre de préemption urbain. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

- Divers :

- ✓ Monsieur le Maire remercie M. et Mme BEUTTER pour le don de 2 portraits d'Audry de Puyravault.
- ✓ La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 6 septembre 2019 à 20h30.

Levée de séance : 22 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 23 juillet 2019.

Le Maire,
Raymond DESILLE

